



***PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 12 MARS 20254***

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Membres suppléants présents :

Commune de Terrasson :

- Monsieur Roger LAROUQUIE, Conseiller municipal

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère départementale

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 08h30 et présente l'ordre du jour.

Monsieur Yves GARY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



Adoption du PV du 05 décembre 2025

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 05 décembre est approuvé à l'unanimité.

2025-01 _ Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2025

L'année 2024 se termine avec 90 000 passagers. Un peu moins que les projections à 100 000 pax avec l'arrêt de la 3^e fréquence de Porto, et les aléas liés à la dénonciation de l'OSP et la suppression de certains vols.

Les autres lignes ont bien fonctionné.

Des incertitudes demeurent concernant l'impact de la TSBA. Ryanair menace de ne plus desservir les aéroports français. La 3^e fréquence de Porto est reprogrammée pour la saison été.

Chalair opérera les lignes saisonnières vers Ajaccio, Nice, Bruxelles et Kerry (nouveauté). Les réservations vers Kerry sont très positives.

Pour Séville, une opération sur place sera renouvelée car il y a de bons retours sur cette ligne et les passagers d'import sont en augmentation.

Questionnement sur Bruxelles et la durée d'exploitation de la ligne.

Concernant le chapitre 012, une forte hausse a été enregistrée, résultant de l'intégration des personnels d'escale et de piste à la Régie.

Des ajustements seront nécessaires pour la prochaine présentation du budget, afin d'équilibrer le budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

2025-02 _ Avis de concession de service de snack-bar/distributeur de boissons et de snack et attribution à la société Aprodia

Il s'agit du renouvellement classique des AOT pour une durée de 3 ans avec la société Aprodia.

Tout fonctionne bien.

Adopté à l'unanimité.

2025-03 _ Rapport de présentation de marché de sûreté (urgence) et attribution à Weesure

Annonce de la liquidation judiciaire de la branche sûreté de Lynx en janvier avec un délai de 48h pour trouver un repreneur.

S'il n'y a pas de service de sûreté, il n'y a pas de vols. Aussi, les entreprises sollicitées ont proposé des coûts bien supérieurs à ce que nous avions jusqu'alors.

Pour lisser les prix, la durée du marché a été passé sur 8 mois au lieu de 4 avant de relancer un nouveau marché en septembre pour une période de 3 ans.

Certaines entreprises de sûreté rencontrent des difficultés de rentabilité.

Adopté à l'unanimité.

2025-04 _ Rendu acte des conventions d'AOT 2024

Le conseil d'administration prend acte.

Questions/Informations diverses

Des informations sont transmises en lien avec :

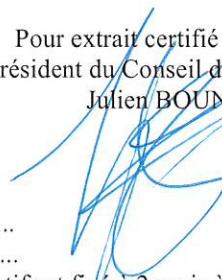
- commission photovoltaïque qui se réunira le 25 mars. 46 dossiers ont été retirés et 21 déposés. L'analyse a été externalisée. Les retombées sont à prévoir sur le budget 2027.
- prochain conseil d'administration : mardi 25 mars à 15h à la mairie de Brive

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes : Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le ...08.04.2025.....
Publiée et notifiée le08.04.2025.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.